

Le 12 décembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 décembre 2022

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie BROQUAIRE.

Absents :

Mme Fabienne MEYNAND, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Yves LAFAYOLLE.

Procurations :

Mme Fabienne MEYNAND à M. Rémy GIRARDON, M. Jérôme DROUET à Mme Maryline MARESCAL, Mme Karine BREURE à Mme Caroline ZANDER, Mme Clémence SABAUT à Mme Valérie PICQ, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à M. Hervé JAVELLE, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, M. Yves LAFAYOLLE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : , M. Jean-François MONTMARTIN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ORGUE »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association « les Amis de l'orgue », a sollicité une subvention exceptionnelle pour les aider à financer les travaux de remise aux normes de sécurité de l'orgue (pose d'un garde-corps et fixation de l'échelle de l'orgue).

Monsieur le Maire propose d'aider cette association par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 850 €.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE :

- ✚ **DE VERSER** une subvention exceptionnelle à l'association « les Amis de l'orgue » d'un montant de 850 €, pour l'aider à financer les travaux de mise aux normes de l'orgue,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20221212-78-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2022

Fait à La Fouillouse, le 12 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Jean François MONTMARTIN



Le Maire,
Patrick BOUCHET

